

# CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

À distribuer avant toute rencontre

## ROLE ET TACHES DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

### 1. Avant et après la rencontre, pendant le transport des élèves

- Le parent doit aider l'enseignant à assurer la sécurité des enfants lors des déplacements à pied, au cours des transports collectifs.
- Lors du déplacement, le parent, s'il a la responsabilité d'un groupe, doit compter régulièrement les élèves et s'assurer que tous sont présents. Aucun élève ne doit quitter le groupe sans un adulte.
- Dans le bus, le tram et/ou le métro le parent accompagnateur aura à :
  - o S'assurer que tous les enfants ont bien composté leur ticket, montent et descendent du bus dans le calme,
  - o Aider à garder le calme lors du transport,
  - o Surveiller les issues,
  - o Vérifier qu'aucun objet ne reste dans le véhicule à la fin du transport,
  - o Récupérer les tickets oblitérés et les remettre à l'enseignant.

### 2. Pendant la rencontre le parent organisateur doit :

- Avoir pris connaissance du contenu de la rencontre, de son organisation, des règles.
- Prendre contact, dès l'arrivée sur le lieu de la rencontre, avec les responsables qui vont lui attribuer un poste dans l'organisation de la rencontre (zone de transition, de surveillance, atelier...).
- Suivre les instructions spécifiques de la rencontre.
- Ne pas quitter le poste attribué avant la fin de la rencontre.
- Faire en sorte que les élèves écoutent et respectent les consignes, les adultes présents, les autres élèves, le lieu et le matériel (faire ramasser les papiers, laisser les lieux tels qu'ils étaient avant la rencontre).
- Le parent, s'il a la responsabilité d'un groupe, doit compter régulièrement les élèves et s'assurer que tous sont présents. Aucun élève ne doit quitter le groupe sans un adulte.
- S'assurer que les élèves tiennent et tournent sur les différents rôles : joueur, juge de ligne, arbitre, marqueur chronométrateur, spectateur....
- Vérifier la fiche de résultats, la garder et la donner en fin de rencontre à l'organisateur (suivant les consignes de l'organisateur).

## ATTITUDES ATTENDUES DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Le parent accompagnateur est là pour s'occuper de TOUS les élèves.

Il doit :

- Avoir une attitude de respect et de NEUTRALITE.
- Faire en sorte que les élèves écoutent et respectent les autres et les lieux, que les élèves aient un langage correct entre eux et avec les adultes.
- Avoir une tenue adaptée à l'activité.
- Respecter
  - o le règlement scolaire sur le lieu de la rencontre,
  - o la mission qui lui a été confiée par les organisateurs, en début de rencontre,
  - o les consignes données,
  - o les rôles attribués aux élèves (« ne pas faire à la place de »),
  - o les résultats (les dédramatiser et faire respecter le fair-play).
- En cas d'incident, se référer à l'enseignant et/ou à l'organisateur.

*Un grand merci pour votre collaboration*

### **USEP Rhône-Métropole de Lyon**

20, rue François Garcin

69003 Lyon

Tél : 04 72 60 04 76

[www.usep69.org](http://www.usep69.org)

[secretariat@usep69.org](mailto:secretariat@usep69.org)

@USEP\_69

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré**